



Les licences

La FFDF propose 5 formules de licence.

La licence joueur : 38 euros

Cette licence permet la participation à toute compétition organisée par la FFDF. Le licencié « joueur » bénéficie alors d'une assurance sportive spécifique lors des compétitions fédérales et des entraînements de club.

La licence jeune : 30 euros

Suite à l'Assemblée Générale du 22 Janvier 2006, (cf. Modification 5), il a été décidé de « *porter le plafond de l'âge de la licence jeune de 16 à 18 ans.* »

Cette licence regroupe les mêmes avantages que la licence "joueur" mais ne s'adresse qu'aux jeunes joueurs âgés de moins de 19 ans pendant la saison sportive, c'est à dire nés **après le 1er octobre 1988**.

La licence loisir : 18 euros

Cette licence fournit l'assurance du joueur lors des entraînements de club.

La licence cadre* : 85 euros

Suite à l'Assemblée Générale du 22 Janvier 2006, plusieurs modifications sur les licences « cadre » et « joueur cadre » ont été adoptées. Il a ainsi été décidé :

- *la suppression de la tarification actuelle pour ne pas supporter le coût du contrat « auto mission »*
- *l'augmentation des licences « joueur cadre » et « cadre » pour prendre en compte le surcoût du contrat « auto mission »*
- *une aide pour l'année 2006-2007 de 40 euros pour les cadres non joueur, prise en charge fédérale pour les cadres, salariés et bénévoles fédéraux dans le cadre de leurs missions fédérales.* »

Cette licence s'adresse aux personnes majeures et non joueurs ayant des responsabilités (président, entraîneur...) et étant amenées à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs activités reconnues par la FFDF (entraînements, compétitions fédérales...)

Cette licence fournit un contrat « auto mission Maif » permettant la substitution de leur assurance personnelle du véhicule par un contrat MAIF ne présentant ni franchise, ni malus.

La licence joueur cadre* : 123 euros

Cette licence réunit les avantages de la licence joueur et de la licence cadre.

La licence cadre ou joueur cadre **n'est pas obligatoire**, c'est un service complémentaire proposé par la FFDF (cf imprimé « informations assurance »)

Précisions importantes sur les LICENCES.

Pour licencier vos adhérents auprès de la FFDF il vous faut envoyer :

Le tableau récapitulatif des vos adhérents

Le chèque DU CLUB correspondant au montant total des licences demandées

PAR COURRIER ELECTRONIQUE le même tableau (ceci est facultatif mais accélère nettement l'inscription de vos joueurs. Ceci limite également les erreurs de saisie).

Note : A chaque nouvel envoi de licences doit correspondre un nouveau tableau (pensez à en faire des copies. Des exemplaires peuvent également vous être envoyés sur simple demande.)

Vous avez la responsabilité d'avertir la FFDF de tout changement de coordonnées de vos adhérents et de réactualiser les informations les concernant (adresse, téléphone, courriel...)

Le carton licence est **ANNUEL** (pour chaque licencié, un nouveau carton licence à chaque saison)

Le certificat médical **est obligatoire** (faire remplir par le médecin le volet destiné à cet effet)

La **PHOTO** du joueur est à poser sur chaque carton licence avant le début de la compétition.

Le volet « **identité** » doit être recouvert de **l'autocollant transparent** joint

Pour participer aux compétitions fédérales, vos licenciés doivent avoir, LE JOUR DE LA COMPETITION leur carton licence avec la photo collée et leur certificat médical.

Les seuls changements de licence autorisés sont ceux de : « loisir » à « joueur », de « joueur » à « joueur cadre » et de « loisir » à « joueur cadre ». Chaque modification de licence entraînera des frais de gestion s'élevant à 5 euros par licence.

La perte de licence : Pour obtenir une nouvelle licence en cours de saison, les frais de gestion s'élèveront à 5 euros.

Remarques :

ÿ Vous pouvez, **à partir du 1^{er} juillet 2006**, faire votre demande d'affiliation 2006-2007 et demander également les licences 2006-2007 de vos adhérents.

ÿ Les envois groupés sont obligatoires. Par ailleurs, **SEULS les chèques de club** et les envois de clubs seront acceptés (sauf pour les licenciés individuels)

ÿ Chaque tableau de licences (accompagnée de son règlement par chèque libellé à l'ordre de la FFDF) doit être envoyé à : **Bureau de la FFDF - 22bis avenue de Saint Cloud 78000 Versailles**

ÿ Dès réception des demandes de licence, celles ci seront adressées à votre club par voie postale.

ÿ N'oubliez pas d'avertir la FFDF de tout changement de contact. Le contact pris en compte est celui notifié sur la demande d'affiliation. **Il sera le seul considéré officiellement par la FFDF**

ÿ Les cautions :

- Comme la saison précédente, pour la **Division 1** outdoor et indoor, la caution est désormais de **500 euros par équipe et par compétition**.

- La caution sera encaissée pour tout club présentant une équipe en championnat ou en coupe et **n'ayant pas donné les coordonnées de leur directeur de tournoi sur la fiche d'inscription en championnat**.